



## Le projet d'évaluation EPS 2022 CCF

### Voie professionnelle

Numéro de téléphone du bureau de l'équipe EPS du lycée ou de l'établissement :

L'équipe des professeurs d'EPS du lycée :

✉ Felicien.Lathuiliere@ac-guyane.fr

✉ Karine.Morvan@ac-guyane.fr

✉ Xavier.Bouday@ac-guyane.fr

✉ Frederic.Auclaire@ac-guyane.fr

### Table des matières

1 Les textes de référence : .....	2
Rappel .....	2
2 La programmation : .....	2
Le calendrier des séquences des classes de CAP et Baccalauréats professionnels : .....	3
Le calendrier prévisionnel des CCF : .....	3
Les noms des professeurs responsables de chaque : .....	3
Le calendrier prévisionnel des « épreuves différées » CAP et Baccalauréat professionnel : .....	4
3 Les outils d'évaluation Baccalauréat professionnel : .....	4
Les référentiels d'évaluation : .....	4
Les outils professeurs : .....	4
Les outils élèves : .....	4
Le numérique (éventuellement, notice ou guide d'observation par tablette par exemple) : .....	5
4 Gestion et aménagement des contrôles adaptés Baccalauréat professionnel : .....	5
Gestion des absences totales ou partielles (justifiées, cas de force majeure, et validée par la direction de l'établissement), règles d'évaluation : .....	5
Gestion des inaptitudes totales ou partielles, règles d'évaluation : .....	5
Gestion des sportifs de haut niveau (liste ministérielle) : .....	5
Gestion des élèves handicapés : .....	6
5 Les mesures dérogatoires : .....	6
6 La commission académique d'harmonisation et de proposition des notes présidée par le recteur d'académie ou son représentant (pour information) : .....	7
7 La communication : .....	7
Avec l'établissement ; .....	7
Auprès des familles (via élèves ou réunion parents professeurs) ; .....	7
8 Annexes : .....	8

## 1 Les textes de référence :

- Circulaire parue au bulletin officiel n°31 du 30 juillet 2020 relative à l'Évaluation de l'enseignement d'éducation physique et sportive au certificat d'aptitude professionnelle ;
- Circulaire parue au bulletin officiel n°4 du 28 janvier 2021 relative à l'évaluation de l'enseignement d'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel et du brevet des métiers d'art

### Rappel :

*« Le contrôle en cours de formation du candidat permet de l'évaluer sur deux activités physiques, sportives et artistiques (Apsa) qui relèvent de deux champs d'apprentissage sur les cinq prévus en annexe 1. Pour chaque champ d'apprentissage, une fiche précise les principes d'élaboration de l'épreuve, les critères d'évaluation, les repères de notation (annexe 1).*

*Toute situation d'évaluation, individuelle ou collective, donne lieu à une notation individuelle conformément aux fiches en annexe 1.*

*L'enseignement en EPS est assuré par le même enseignant sur l'année scolaire.*

*Pour chacune des activités physiques, sportives et artistiques, une note de 0 à 20 points est proposée. La note finale correspond à la moyenne des deux notes obtenues dans les deux Apsa. Cette note sera arrondie au point entier le plus proche après harmonisation par la commission académique. Si la note présente un dixième de point égal à 5, celle-ci sera arrondie au point supérieur : par exemple, la note 10,5 sera arrondie à 11.». Circulaire du 30 juillet 2020.*

*« Le contrôle en cours de formation du candidat permet de l'évaluer sur trois activités physiques, sportives et artistiques (Apsa) qui relèvent de trois champs d'apprentissage sur les cinq prévus en annexe 1. Pour chaque champ d'apprentissage, une fiche précise les principes d'élaboration de l'épreuve, les critères d'évaluation, les repères d'évaluation (annexe 1). Toute situation d'évaluation, individuelle ou collective, donne lieu de façon privilégiée à une notation individuelle conformément aux fiches en annexe 1.*

*L'enseignement en EPS est assuré par le même enseignant sur l'année scolaire. Pour chacune des activités physiques, sportives et artistiques, une note de 0 à 20 points est proposée. La note finale correspond à la moyenne des trois notes obtenues dans les trois Apsa. Cette note sera arrondie au point entier supérieur après harmonisation par la commission académique.». Circulaire du 28 janvier 2021.*

## 2 La programmation :

Les classes de terminales CAP et Bac pro fonctionnent en menus. C'est-à-dire que les élèves peuvent choisir dans la mesure du possible les activités dans lesquelles il sera évalué parmi trois menus. Chaque menu est composé de trois activités de champs d'apprentissages différents. Il s'agit alors d'allier les commandes institutionnelles et les envies et goûts des élèves. Chaque enseignant s'occupe d'un seul menu. Chaque séquence dure entre 6 et 10 semaines à raison de 2h30 par semaine. Les stages viennent quelque fois limiter la durée des séquences.

## Le calendrier des séquences des classes de CAP et Baccalauréats professionnels :

TCAP et TBACPRO :

Séquence 1 : du 01/09/21 au 27/11/21
Séquence 2 : du 29/11/21 au 12/03/22
Séquence 3 : du 14/02/21 au 04/06/22

## Le calendrier prévisionnel des CCF :

<b>TCAP :</b>
Séquence 1 : 22/11/21
Séquence 2 : 07/03/22
Séquence 3 : 16/05/22
<b>TMCV :</b>
Séquence 1 : 17/11/21
Séquence 2 : 10/03/22
Séquence 3 : 18/05/22
<b>TGA et MA :</b>
Séquence 1 : 23/11/21
Séquence 2 : 08/03/22
Séquence 3 : 17/05/22

## Les noms des professeurs responsables de chaque :

- Séquences et CCF

Fonctionnement en menus pour toutes les classes

Classes	Professeurs	APSA S1	APSA S2	APSA S3
TGA et MA	Mme MORVAN :	S1 : Volley-ball	S2 : Step	S3 : Natation
	M. BOUDAY :	S1 : Course d'orientation	S2 : Handball	S3 : Cross training
	M. LATHUILIERE :	S1 : Course d'orientation	S2 : Relais-vitesse	S3 : Basketball

Classes	Professeurs	APSA S1	APSA S2	APSA S3
TMCV	Mme MORVAN :	S1 : Relais-vitesse	S2 : Volley-ball	S3 : Step
	M. BOUDAY :	S1 : Course d'orientation	S2 : Pentabond	S3 : Handball
	M. LATHUILIERE :	S1 : Course d'orientation	S2 : Natation de vitesse	S3 : Basketball

Classes	Professeurs	APSA S1	APSA S2	APSA S3
TCAP	Mme MORVAN :	S1 : Randonnée	S2 : Athlétisme	S3 : Handball
	M. BOUDAY :	S1 : Randonnée	S2 : Basket-ball	S3 Step

### Le calendrier prévisionnel des « épreuves différées » CAP et Baccalauréat professionnel :

Les épreuves différées auront lieu le 23 mai de 8H à 12H pour tous les élèves n'ayant pas pu être noté sur au moins deux CCF et présentant une blessure ou un problème de santé temporaire justifié durant l'année. Si en cas de force majeure un élève assidu ne peut être présent à la date fixée, l'élève sera autorisé à participer aux épreuves différées sous réserve de l'obtention de l'accord du chef d'établissement.

### 3 Les outils d'évaluation Baccalauréat professionnel :

#### Les référentiels d'évaluation :

Les référentiels d'évaluation pour chaque activité se situent en annexe de ce document.

Pour chacune des épreuves en **CCF**, l'évaluation concerne les **3 Attendus de Fin de Lycée Professionnel (AFLP)**.

**L'AFLP1** est évalué en fin de séquence. Il compte pour 12 points sur le CCF. Pour cette partie de l'épreuve, une convocation sera remise par le professeur de la classe/groupe aux élèves. L'évaluation sera réalisée par le professeur de la classe/groupe. *Le référentiel de l'activité (validé par la commission académique)*, accompagné par *les outils (Professeurs et élèves)* élaborés par l'équipe EPS servent de base à l'évaluation de l'**AFLP1** mais aussi des **2 autres AFLP (AFLP2 et 3)**.

**Les AFLP2 et 3** sont évalués au cours de la séquence, l'évaluation pouvant être finalisée lors de la dernière séance. Ils sont évalués sur 8 points. L'élève choisit la répartition des points pour chaque AFLP (2/6- 4-4, 6-2)

#### Les outils professeurs :

Les outils professeurs seront joints aux référentiels de chaque activité en annexe.

- Fiche modalités d'organisation des CCF ;
- Fiche de recueil des données ;
- Modalités d'organisation de la double évaluation ;
- Fiche de suivi de l'élève ;
- Autres ;

#### Les outils élèves :

Les outils élèves seront également joints en annexe.

- Fiche d'observation élèves ;
- Fiche conception du projet ;
- Carnet de bord ;

## **Le numérique (éventuellement, notice ou guide d'observation par tablette par exemple) :**

Le lycée ne possède pas encore de tablettes à mettre à la disposition des enseignants. S'il s'avère que cette année, nous puissions en avoir, nous les utiliserons pour faciliter l'observation et l'assistance pour certaines situations.

## **4 Gestion et aménagement des contrôles adaptés Baccalauréat professionnel :**

### **Gestion des absences totales ou partielles (justifiées, cas de force majeure, et validée par la direction de l'établissement), règles d'évaluation :**

- Si l'absence n'est pas justifiée sur une séquence, l'élève se verra attribué la note de 0/20 en EPS. Si cette absence injustifiée dure toute l'année, l'élève se verra attribué la mention « absent-e » et ceci est considéré comme éliminatoire.
- Si il est absent uniquement sur l'évaluation de l'ALFP 1, il obtiendra la note de 0/12 sur cette partie-là. Les ALFP 2 et 3 seront prises en compte dans la note du CCF.
- Si l'absence est justifiée, et si l'élève n'a pas au moins deux notes de CCF, il sera convoqué aux épreuves différées (idem pour cas de force majeure et validée par la direction).

### **Gestion des inaptitudes totales ou partielles, règles d'évaluation :**

- Inaptitudes totales : l'élève ne sera pas noté en EPS et se verra attribué la mention dispensée d'EPS
- Inaptitudes partielles ;
  - Règles de gestion ; Les élèves seront dispensés de venir en cours d'EPS si l'inaptitude est supérieure à 3 semaines, le cas échéant ils devront participer aux cours en assurant notamment des rôles sociaux (observateurs, chronométreurs, marqueurs...)
  - Aménagement de l'évaluation : Si l'élève ne peut pas participer à un CCF sur les trois, les deux restants serviront de note pour l'EPS. Si l'élève ne peut participer qu'à un seul CCF, il devra participer aux épreuves différées.

### **Gestion des sportifs de haut niveau (liste ministérielle) :**

Ce cas de figure concerne uniquement les élèves apparaissant sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau.

L'élève sportif de haut niveau participe tout de même aux trois activités de l'année, s'il y a possibilité de mettre en place son activité de spécialité, l'élève se verra attribué la note de 20/20 sur cette activité.

## Gestion des élèves handicapés :

- Règles de gestion ;

Seuls les handicaps ne permettant pas une pratique adaptée donnent lieu à une dispense d'épreuve.

Un handicap attesté en début d'année par l'autorité médicale peut empêcher une pratique régulière ou complète des enseignements de l'EPS sans pour autant interdire une pratique adaptée.

Nous proposerons une ou deux activités adaptées si besoin pour évaluer l'élève en CCF, en tenant compte des PPS et PAI, sous réserve d'acceptation du recteur.

Si aucune adaptation n'est possible dans l'établissement, une épreuve adaptée en examen ponctuel terminal (telle que définie par le recteur de l'académie) peut être proposée.

## 5 Les mesures dérogatoires :

*« - Lorsqu'un établissement est, pour des raisons techniques ou matérielles, dans l'impossibilité d'offrir l'une des deux activités retenues, il peut être exceptionnellement autorisé par le recteur à proposer, pour l'enseignement obligatoire d'EPS en contrôle en cours de formation, une activité au lieu des deux, après expertise de l'inspection pédagogique.*

*- Lorsqu'il s'avère un cas d'impossibilité majeure, attestée par les corps d'inspection, au cours de la réalisation d'au moins une des Apsa, l'établissement peut demander auprès du recteur l'autorisation d'inscrire ses élèves en examen ponctuel terminal dans les mêmes modalités que celles fixées par l'arrêté du 30 août 2019 précité. »*

*Circulaire du 30 juillet 2020 (CAP).*

*« Lorsqu'un établissement est, pour des raisons techniques ou matérielles, dans l'impossibilité d'offrir l'une des trois activités retenues, il peut être exceptionnellement autorisé par le recteur à proposer, pour l'enseignement obligatoire d'EPS en contrôle en cours de formation, deux activités au lieu des trois, après expertise de l'inspection pédagogique. En cas de situation extrême (exemple : crise sanitaire...), l'évaluation pourra s'appuyer sur une seule activité après expertise de l'inspection pédagogique. Lorsqu'il s'avère un cas d'impossibilité majeure, attestée par les corps d'inspection, de ne pas pouvoir réaliser de CCF, l'établissement peut demander auprès du recteur l'autorisation d'inscrire ses élèves en examen ponctuel terminal dans les mêmes modalités que celles fixées par l'arrêté du 17 juin 2020 précité ».*

*Circulaire du 28 janvier 2021 (Baccalauréat Professionnel).*



## **6 La commission académique d'harmonisation et de proposition des notes présidée par le recteur d'académie ou son représentant (pour information) :**

- vérifie la déclinaison du référentiel national élaborée pour chacune des activités au sein de chaque champ d'apprentissage ;
- valide les protocoles d'évaluation des établissements publics et privés sous contrat, des centres de formation habilités à délivrer le CCF, aux échéances fixées ainsi que les déclinaisons du référentiel ;
- harmonise les notes des contrôles en cours de formation de l'enseignement obligatoire ;
- élabore progressivement des banques d'épreuves afin d'aider les établissements dans la déclinaison du référentiel national ;

## **7 La communication :**

### **Avec l'établissement ;**

- Le projet d'évaluation, les dates de CCF seront transmises à la direction et à la chef des travaux. Une feuille sera affichée rappelant tous les détails de ces CCF (date, activités, enseignants...)

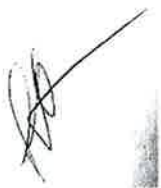
### **Auprès des familles (via élèves ou réunion parents professeurs) ;**

- Le projet d'évaluation sera transmis aux élèves via leur carnet, comprenant les dates des CCF.
- Une convocation sera transmise à l'élève pour chaque CCF. (Voir annexe)
- Une liste d'émargement sera tenue par l'enseignant responsable pour certifier la présence de chaque élève. (Voir annexe)

Le : 13/10/2021

Pour l'équipe des professeurs d'EPS, le coordonnateur : Signature

M.LATHUILIERE Félicien



Pour l'établissement, le chef d'établissement : Signature et tampon



## Annexe 1 : Convocation aux examens

### Convocation aux examens en EPS (CCF) du lycée Max JOSEPHINE

L'élève : \_\_\_\_\_ en classe de \_\_\_\_\_ est  
convoqué pour les épreuves suivantes :

	APSA	Date	Heure	Lieu
1				
2				
3				

Enseignant référent : Mme MORVAN / M.LATHUILIERE / M.BOUDAY

Règles :

- Ce document tient lieu de convocation officielle et toute absence non justifiée par un certificat médical, fourni au plus tard le jour de l'épreuve, sera sanctionnée par la mention « ABSENT », entraînant une note de 0/20.
- Le certificat médical original devra obligatoirement "couvrir" la (ou les) date(s) précise(s) d'examen(s) (CCF et rattrapage) et comporter les mentions suivantes :
  - les dates de début et de fin de l'inaptitude et/ou la durée de l'inaptitude ;
  - la date à laquelle est émis le certificat ;
  - le cachet du médecin et/ou son numéro d'identification ;
  - la signature du médecin ;
  - les aptitudes en cas d'inaptitude partielle ;

Les élèves concernés par un rattrapage feront l'objet d'une nouvelle convocation et les règles de l'épreuve resteront celles énoncées ci-dessus.

Signature/Tampon du proviseur :

Signature de l'élève :







**Date:** 13/10/2021 [15:55:14 GFT]

**De:** Félicien Lathuiliere <felicien150@gmail.com>

**À:** Lycée Max Joséphine <ce.9730003r@ac-guyane.fr>, Karine morvan <karmor2@hotmail.com>, Xavier BOUDAY <xavier.bouday973@orange.fr>

**Objet:** [ce.9730003r] Projet évaluation 2021-2022

Bonjour, notre inspecteur nous a chargé de réaliser un projet d'évaluation pour les CCF des bac pro et CAP en 2022. Nous avons donc réalisé ce dossier et avons besoin de la signature et du tampon du chef d'établissement avant de déposer le fichier sur la plateforme TRIBU. Je vous joins donc ce dossier et attend votre retour.

Je vous remercie d'avance et vous souhaite une bonne journée,

Cordialement,

L'équipe EPS

